



AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA GARONNE

PARC EN ZONE INONDABLE

MURET (31)

Dans le cadre de la mise en place d'un circuit piéton dans le cœur historique, la ville Muret a souhaité intégrer à ce parcours l'aménagement des berges de la Louge et de la Garonne afin de créer une boucle. L'aménagement de ces berges se caractérise par une accessibilité pour tous adaptée aux crues de la Garonne et de la Louge et la promesse de renouer avec le fleuve Garonne.

MISSION :

Maîtrise d'œuvre relatif à la reconquête des berges de la Garonne :

- Création d'un parc urbain en zone inondable
- Mise en accessibilité des berges aux personnes à mobilité réduite
- Création d'un parcours reliant les divers projets au centre historique de Muret
- Mise en œuvre de revêtements perméables
- Terrassements travaillés pour assurer un équilibre entre les déblais et les remblais et la transparence hydraulique
- Renaturation des Berges par la plantation de nouveaux arbres et massifs arbustifs



Le point technique

La complexité des sites en zone inondable résulte dans l'aménagement et la proposition d'usages résilients.

Les berges de la Garonne et de la Louge sont soumises à de nombreuses contraintes liées à la protection de la ripisylve mais aussi au risque d'érosion et de glissement de terrain.

L'interaction même avec la berge nécessite une approche pointue en génie civil et génie végétal. L'attention est portée lors de la conception et de la réalisation sur la transparence hydraulique, l'intégration paysagère et environnementale, la désimperméabilisation et l'accessibilité du projet.

DESCRIPTIF :

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE MURET

MAÎTRE D'ŒUVRE :

Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU) : mandataire
ANTEA : co-traitant expertise géotechnique / DLE

MISSION :

Maîtrise d'œuvre complète

PHASES :

ESQ - EP - AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR

ANNÉE DE RÉCEPTION :

2026

MONTANT DES TRAVAUX :

877 976,72 HT

SURFACE :

3 ha

2AU



RÉFÉRENCE



Atelier d'Aménagement et d'urbanisme (2AU)

